



LE PLAN DU GOUVERNEMENT POUR FAIRE FACE AUX PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE

Pour faciliter les recrutements, le Premier ministre, Jean Castex a annoncé, hier, une série de mesures. A la clef, budget spécifique pour les salariés des TPE-PME, assouplissement du dispositif Transitions collectives, formations majoritairement en entreprise et prime à l'embauche pour les chômeurs de longue durée.

1,4 milliards d'euros pour 2021 et 2022 dont 900 millions d'euros dès cette année. Voilà pour le budget destiné à lutter contre les pénuries de main-d'œuvre. Le plan "de réduction des tensions de recrutement", présenté, hier, par Jean Castex, à l'occasion d'une visite à Châtelleraut (Vienne) fait la part belle à la formation professionnelle.

"La formation des salariés et des demandeurs d'emploi est déterminante pour répondre non seulement aux besoins de court terme mais aussi pour accompagner les grandes transitions en cours qui feront notre économie de demain, c'est-à-dire les métiers de la transition écologique, du numérique, de l'industrie et des services", a ainsi déclaré le Premier ministre.

"Nous devons sortir de cette situation paradoxale où coexistent des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et des demandeurs d'emploi qui ne parviennent pas à retrouver leur place dans le marché du travail", a complété Elisabeth Borne, la ministre du travail.

300 000 emplois sont à pourvoir, rappelle le gouvernement en citant une étude de la Banque de France.

Ouverture des fonds FNE-formation aux PME

Dans le détail, ce programme repose sur trois axes. Le premier concerne la formation des salariés. L'enjeu : accompagner la reprise économique, en adaptant "les compétences pour répondre aux mutations économiques et technologique". L'État va ainsi débloquer **600 millions d'euros, via le FNE-formation, immédiatement pour permettre aux PME de moins de 300 salariés de former 350 000 personnes supplémentaires** en 2021 et 2022. Ces entreprises n'avaient plus accès depuis la réforme de 2018 aux fonds mutualisés. Une décision aussitôt saluée par la CPME qui dénonçait cette situation depuis la loi Avenir professionnel.

Il pourra s'agir de formations longues (400 heures en moyenne) visant l'obtention d'une qualification professionnelle ou de formations courtes (40 heures en moyenne) pour répondre aux enjeux de reprise particulièrement ciblés pour les PME-TPE.

TransCo s'ouvre aux ruptures conventionnelles collectives

Ce plan apporte également quelques correctifs au dispositif TransCo, déployé depuis janvier 2021. D'une part, il est simplifié : dans les PME, **l'accord de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels (GEPP) pourra être remplacé par une information-consultation du CSE** sur les métiers menacés. D'autre part, **il s'ouvre aux ruptures conventionnelles collectives (RCC)**. Le salarié sera placé en congé de mobilité, exonéré jusqu'à 24 mois de charges sociales. La formation sera alors prise en charge par l'État, jusqu'à 100 % des frais pédagogiques engagés, en tenant compte de la taille de l'entreprise.

Depuis son lancement, ce dispositif n'a pas eu les résultats escomptés. [Peu d'entreprises](#) se sont saisies du sujet, hormis Derichebourg, Accor, Transdev, Sodexo et l'enseigne Monoprix qui ont noué un partenariat avec Korian pour reconvertir quelques-uns de leurs salariés vers le métier d'aide-soignant. Plus récemment Manpower s'est engagé à signer environ 2500 CDI intérimaires sur un an. Au total, moins d'une centaine de dossiers aurait été déposée.

Le dispositif est complété par la création d'un réseau local de délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles pour faciliter la vie des entreprises, notamment les démarches administratives et coordonner les acteurs (Opco, AT-pro...).

Des formations majoritairement en entreprise pour les chômeurs de longue durée

Le second volet porte sur les chômeurs longue durée qui représentent 50 % des personnes inscrites à Pôle emploi. 560 millions d'euros supplémentaires s'ajouteront ainsi au budget du plan d'investissement dans les compétences. Avec l'ambition de **former "1,4 million de demandeurs d'emploi en 2022"**. Le [bilan d'étape](#) dressé en avril dernier faisait état d'un million de personnes formées via le PIC depuis son lancement en 2018.

Pour éviter les "stages parkings" ou peu opérationnels, l'exécutif fait ici le choix de privilégier au maximum **les formations en entreprise**, associées à une promesse d'embauche : **actions de formation en situation de travail (Afest), actions de formation préalable au recrutement (AFPR) ou encore des préparations opérationnelles à l'emploi (POE)**. Selon l'exécutif, ces deux dernières formations, proposées par Pôle emploi affichent "des taux de retour à l'emploi parmi les plus forts (85 %), y compris pour les demandeurs d'emploi de longue durée". L'objectif de ce volet est de financer 15 000 formations supplémentaires via ces dispositifs. Pour faciliter ces recrutements, l'entrée dans ces dispositifs sera simplifiée "pour les entreprises", notamment par le biais de la "dématérialisation des demandes", de "l'amélioration de la prise en charge" ou encore "d'assouplissement des durées" de parcours.

Une prime à l'embauche pour les chômeurs de longue durée

Dernier pilier : une aide pour les employeurs qui accueillent des chômeurs longue durée adultes en contrat de professionnalisation sur l'année 2022. Concrètement, l'employeur percevra **une prime de 8 000 euros pour tout contrat conclu avec un demandeur d'emploi de longue durée de plus de 30 ans**, sur le modèle de l'aide versée pour les jeunes en contrats d'apprentissage, prolongée jusqu'au 30 juin 2022. Ce coup de pouce sera versé pendant la première année d'exécution du contrat.

Le Cese chargé de débusquer les freins à l'embauche

Le gouvernement a confié au Cese une mission sur les métiers en tension afin de débusquer les freins à l'embauche. "En dehors du problème des compétences, il s'agit de se pencher sur les freins au logement, à la mobilité, à la santé ou encore à l'inadaptation des référentiels d'emploi par rapport aux demandes des territoires", explique l'entourage de Jean Castex. Remise de la copie : au plus tard fin décembre.

[\[Ressources humaines\] L'actualité actuEL RH : Le plan du gouvernement pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre \(actuel-rh.fr\)](#)